

MURET

Politique. Face au découpage des circonscriptions.

Monique Iborra: «Je reste fidèle à la 6^e jusqu'en 2012...»

«**J**e reste chaque jour la députée de la sixième circonscription; celle où j'ai été élue en 2006. J'ai un contrat moral avec mes électeurs et je ne tomberai pas dans le piège du gouvernement...» Face au redécoupage des circonscriptions de Haute-Garonne pour l'échéance législative de 2012, Monique Iborra reste arc-boutée sur cette position.

Pour la députée, ce découpage a pris la forme «d'un charcutage» dont le but dénonce-t-elle est de semer la zizanie entre députés socialistes élus dans la 6^{ème}, 7^{ème} et 4^e circonscription. (Elle même, Patrick Lemasle et Françoise Imbert).

Elle reconnaît que la sixième (Le Mirail, Muret, Tournefeuille) et la septième circonscription (Portet, Volvestre et Lauragais) étaient anormalement peuplées. Mais dit-elle, il aurait suffi de les couper en deux». La Haute Garonne gagnait deux circonscriptions. «C'était sans doute trop simple pour le gouvernement qui veut



Monique Iborra à l'assemblée nationale.

faire exploser la représentation de gauche des huit circonscriptions existantes... Monique Iborra dresse l'état des lieux. La 6^{ème} se divise en trois: le canton du Mirail passe à la 4^{ème}; le canton de Muret va à la 7^{ème} et le canton de Tournefeuille se partage entre la 7^{ème} et la 6^{ème}. Co-

lormiers est rattaché à la 6^{ème}.

«PAS DE ZIZANIE ENTRE NOUS»

En se projetant sur le renouvellement des députés de 2012, ses collègues Lemasle ou Imbert ont la légitimité de commencer à lorgner sur leur nouveau terri-

toire...

«Pour moi, il n'est pas question d'aller m'investir ailleurs; je reste fidèle jusqu'à la fin de cette législature à ma sixième circonscription», martèle la députée.

Elle a profité d'un point presse de rentrée pour mettre en cause «le rôle mineur du parlement face aux décisions du président de la République On légifère dans la précipitation; les décisions de Nicolas Sarkozy «négativent» l'action des députés. Il supprime tout ce qui peut représenter un contre-pouvoir à son pouvoir personnel. La démocratie est fragilisée; la réforme des collectivités rentre dans ce cadre.»

Sur le cumul des mandats, Monique Iborra a une opinion bien tranchée. «Je n'aurais pu être députée et maire de Muret. Par contre avoir un ancrage de mandat local et national ne peut être en opposition; cela dépend du mandat exercé localement Il faut plutôt parler du cumul de fonctions.»

Jean-Pierre Roland

jeudi 8/10/09